

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 12 avril 2021

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège à huis clos en séance ordinaire ce lundi le premier (12^e) jour du mois d'avril 2021, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances. La séance est diffusée via la page Facebook de la Municipalité.

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absent :

Assiste également à la séance madame Marcelle Pedneault la directrice générale, sec. Très.

CONSIDÉRANT le décret numéro 291-2021 du 24 Mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu'au 2 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient présents en personne pour délibérer et voter à la séance. Cette séance étant diffusée via par la page Facebook de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour a été publié sur le site « Facebook » de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : marcelle.pedneault@notredamedesmonts.com

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 1 Mars 2021;
4. Tarification pour le terrain de jeux 2021;
5. Acceptation de la proposition du Camp le Manoir Montant de 32 430.64\$ pour l'organisation et la gestion du personnel du camp de jour pour l'été 2021;
6. Renouvellement des assurances de la municipalité ;
7. Demande de commandite pour le 6^e anniversaire de la « Chasse aux trésors de Charlevoix »;
8. Invitation à participer à la soirée bénéfice du Centre-Femmes aux Plurielles et demande de commandite;
9. Entente d'occupation entre M. Nicolas St-Gelais et La municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
10. Adoption du rapport annuel d'activités 2020 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
11. Mise à niveau de l'ordinateur pour les employés municipaux;
12. Formation projet de loi 67;
13. Formation sur les élections municipales;
14. La directrice du CECC demande une participation financière pour le 26^e gala de la réussite du CECC en ligne;
15. Dépôt d'une demande de subvention au programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie;
16. Achat d'un module de jeux;
17. Demande de commandite de l'école secondaire du Plateau;
18. Inscription au congrès des directeurs municipaux 2021;
19. Vérification annuelle de l'autopompe, pompe portative et le camion-citerne;
20. Vérification de précision du débitmètre de l'eau potable;
21. Renouvellement des téléphones IP, remplacement du commutateur et la mise à jour du logiciel du commutateur;
22. Varia;
23. Comptes à ratifier de mars 2021;
24. Comptes à payer de mars 2021;
25. Salaire du mois de mars 2021;
26. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
27. Période de questions allouée aux contribuables;
28. Levée de l'assemblée;

RÉSOLUTION 2021-04-4478

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 MARS 2021

RÉSOLUTION 2021-04-4479

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 1 mars 2021 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

4 – TARFICATION POUR LE TERRAIN DE JEUX 2021

RÉSOLUTION 2021-04-4480

CONSIDÉRANT que les activités du terrain de jeux reprendront en juin 2021 pour une durée de 8 semaines;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les heures d'ouverture du terrain de jeux seront de 8h00 à 16h00 et ce, du lundi au vendredi. De plus, un service de garde est offert de 7h00 à 8h00 et de 16h00 à 17h. Le terrain de jeux 2021 sera en opération du 28 juin au 20 août 2021. Le tarif pour le camp sera de 40,00\$ par semaine jusqu'à concurrence de 200\$ et le camp avec service de garde sera de 65.00\$ par semaine jusqu'à concurrence de 350\$.

5- ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DU CAMP LE MANOIR AU MONTANT DE DE 32 430.64\$ POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2021

RÉSOLUTION 2021-04-4481

CONSIDÉRANT QUE la municipalité éprouve des difficultés dans le recrutement du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour de Notre-Dame-des-Monts compte environ 35 jeunes inscrits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire continuer d'offrir à la population le service de Camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service du Camp le Manoir a été soumise au conseil au montant de 32 430.64\$ pour l'organisation, la supervision, l'administration du personnel et les activités;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service du Camp le Manoir au montant de 32 430.64\$ pour la formation, l'organisation, la gestion et la supervision du personnel du camp de jour pour l'été 2021. Une aide financière de 12 664\$ reçu du gouvernement provincial dans le contexte de la pandémie et un montant de 19 766.64\$ à même le budget 2021.

6- RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2021-2022

RÉSOLUTION 2021-04-4482

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit renouveler ses assurances générales au mois de mai de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseiller et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec le renouvellement de ses assurances générales 2021-2022 pour un montant de 22 370.07.00\$ incluant les taxes applicables et que le paiement soit autorisé.

7- DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE 6 IÈME ANNIVERSAIRE DE LA « CHASSE AUX TRÉSORS DE CHARLEVOIX »

RÉSOLUTION 2021-04-4483

CONSIDÉRANT le succès obtenu par la chasse aux trésors de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal y voit une opportunité touristique;

CONSIDÉRANT que les gens qui souhaitent participer à cette chasse aux trésors devront emprunter les routes de la municipalité pour trouver les indices;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 100\$ pour un indice sur le territoire de la municipalité et qui seront inclus à la chasse aux trésors de Charlevoix édition 2021 et d'autoriser le paiement à l'organisme Chasse aux trésors de Charlevoix.

**8 – INVITATION À PARTICIPER À LA SOIRÉE
BÉNÉFICE DU CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES ET
DE DEMANDE DE COMMANDITE**

RÉSOLUTION 2021-04-4484

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire une commandite au Centre-Femmes aux Plurielles au montant de 50\$.

**9 – ENTENTE D'OCCUPATION ENTRE M.
NICOLAS ST-GELAIS ET LA MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2021-04-4485

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De signer une entente d'occupation pour une période de 15 ans entre M. Nicolas St-Gelais et la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour l'aménagement d'une halte routière.

**10- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
2020 EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE
LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

RÉSOLUTION 2021-04-4486

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit, dans les trois mois de la fin de son année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté lors de sa séance ordinaire du 30 mars 2021 le *Rapport annuel d'activités 2020 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* élaboré par la MRC et les sept municipalités de son territoire (avec leurs services de sécurité incendie) et que ce rapport inclut toutes les données relatives à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Berthiaume Boutet et résolu unanimement, d'adopter le *Rapport annuel d'activités 2020 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*, incluant le rapport annuel de la municipalité de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts. Une copie conforme doit être envoyée à Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.

**11 – MISE À NIVEAU DE L'ORDIDATEUR POUR LES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

RÉSOLUTION 2021-04-4487

Considérant que nous avons reçu des ordinateurs gratuits de la Caisse populaire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé un estimé à MJS inc. un estimé pour la mise à niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'accepter l'estimer de MJS inc au montant de 614.06\$ taxes incluses pour faire la mise à niveau d'un ordinateur afin de l'installer au garage municipal.

12- FORMATION SUR LE PROJET DE LOI 67

RÉSOLUTION 2021-04-4488

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Marcelle Pedneault à la formation webinaire sur le projet loi 67 qui aura lieu le 15 avril 2021 avec Me Philippe Asselin. Cette formation est gratuite.

13-FORMATION SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

RÉSOLUTION 2021-04-4489

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Marcelle Pedneault à la formation webinaire sur les élections municipales qui aura lieu le 3 et le 10 mai 2021. Cette formation est gratuite.

**14- LA DIRECTRICE DU CECC DEMANDE UNE
PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE 26^E GALA DE
LA RÉUSSITE CECC EN LIGNE**

RÉSOLUTION 2021-04-4490

CONSIDÉRANT une demande de participation financière associée à un plan de visibilité selon le montant d'argent qui serait donné par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Gala vise à souligner publiquement la réussite des jeunes, leurs efforts, ainsi que leur engagement au sein de différents projets du CECC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner un montant de 50\$. Le maire Alexandre Girard sera présent à cette soirée virtuelle.

**15- DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS
STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE**

RÉSOLUTION 2021-04-4491

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire apporter des améliorations au terrain de jeux;

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose du programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie et que de l'argent est en réserve dans ce programme;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un module de jeux gonflable (trempline géante de 48 pieds) répondent aux critères d'admissibilité de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie et d'autoriser la directrice générale Mme Marcelle Pedneault à signer les documents reliés à cette demande. Ce projet est au montant de 31 023\$. Une partie va être subventionné par l'aide financière au programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie soit un montant de 24 460\$ et l'autre partie par le budget municipal 2021 au montant de 6 563.00\$.

16 – ACHAT D'UN MODULE DE JEUX

RÉSOLUTION 2021-04-4492

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'une trempline de 48 pieds avec le logo de la municipalité, deux bancs et deux poubelles Chez les jeux 1000 pattes au montant de 30 376.40\$. Cet achat va être subventionné par le programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie pour un montant de 24 460\$ et la différence va être payé à même le budget 2021.

**17-DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE DU PLATEAU**

RÉSOLUTION 2021-04-4493

CONSIDÉRANT le Gala de l'Excellence organisé annuellement en juin afin de souligner les efforts des élèves passionnés et énergiques qui se sont démarqués par leur persévérance;

CONSIDÉRANT une demande de contribution financière de l'École secondaire du Plateau pour cet évènement;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un don 50\$ pour le Gala de l'Excellence et d'autoriser le paiement.

**18- INSCRIPTION AU CONGRÈS DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX201**

RÉSOLUTION 2021-04-4494

CONSIDÉRANT que le congrès virtuel de l'ADMQ aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Marcelle Pedneault, directrice générale secrétaire trésorière au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 15 au 17 juin 2021 au Centre des Congrès de Québec. Et d'autoriser le paiement de 399,00\$ plus les taxes applicables pour l'inscription.

**19- VÉRIFICATION ANNUELLE POUR L'AUTOPOMPE,
POMPE PORTATIVE ET CAMION CITERNE**

RÉSOLUTION 2021-04-4495

CONSIDÉRANT l'obligation de faire une vérification annuelle du camion incendie;

CONSIDÉRANT une offre de service reçue de L'Arsenal comprenant les prix pour les différents tests pouvant être faits;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE réserver les services de la Cie l'Arsenal en collaboration avec M. Daniel Boies de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs. Les essais annuels prescrits par la norme NFPA 1911 pour l'autopompe coûteront 345,00\$ plus les taxes applicables tandis que ceux pour la pompe portative coûteront 75,00\$ plus les taxes applicables. Les frais de déplacement du service mobile est partagé entre 3 municipalités soit 111.00\$ plus les taxes applicables par municipalité.

20 – VÉRIFICATION DE PRÉCISION DU DÉBITMÈTRE DE L'EAU POTABLE

RÉSOLUTION 2021-04-4496

CONSIDÉRANT que le débitmètre doit être vérifié à chaque année;

CONSIDÉRANT des prix reçus pour effectuer la vérification;

CONSIDÉRANT un prix fait conjointement avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour réduire les coûts de transport;

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le prix de 821\$ plus les taxes applicables de la compagnie Les Compteurs Lecomte Pouliot inc. pour la vérification du débitmètre et d'autoriser le paiement.

21-RENOUVELLEMENT DES TÉLÉPHONES IP, REMPLACEMENT DU COMMUTATEUR ET LA MISE À JOUR DU LOGICIEL DU COMMUTATEUR

RÉSOLUTION 2021-04-4497

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix Est nous informe quoi doit faire la migration du système téléphonie IP (nouveau système, nouveaux équipements);

Considérant que la MRC a reçu des estimés et la répartition va se faire entre la MRC de Charlevoix Est et les 7 municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que les frais vont être répartis de la façon suivante :

Serveur, licence et l'implantation un totale de 11 666.66\$ divisé par huit = 1 458.33\$ chacune

Acquisition de téléphone : 750\$

Imprévus : environ 27 100\$ divisés en 3 partenaires (CSSC, MRC Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est) = 9 033.33\$.

La répartition du 9 033.33\$ entre la MRC de Charlevoix-Est et les 7 municipalités = 1 129.17\$

Le contrat de maintenance est de 254.22\$ pour Notre-Dame-des-Monts.

Un nouveau montant pour la redondance de l'internet avec le RISQ de 5 000\$ divisé par 3 partenaires (le CSSC et les 2

MRC) = 1 666.67\$, montant redivisé par 8 (MRC de Charlevoix-Est et 7 municipalités =208.33\$.

Le montant annuel pour le système de protection Fortinet (2 500\$ divisé par 8) = 313\$.

L'achat d'un convertisseur (switch) pour Notre-Dame-des-Monts est de 2 100\$ plus les taxes. L'installation et la configuration par Info-Com.

22-VARIA

23 - COMPTES À RATIFIER DE MARS 2021

RÉSOLUTION 2021-04-4498

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	18 976.82 \$
Eau potable	
Total :	18 976.82 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

24 - COMPTES À PAYER DE MARS 2020

RÉSOLUTION 2021-04-4499

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mars 2021 :

Fonds d'administration :	24 528.67\$
Eau potable :	<u>3 910.49\$</u>
TOTAL :	28 439.16\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021 au montant de 28 439.16 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 28 439.16 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

25 - SALAIRES DU MOIS DE MARS 2021

RÉSOLUTION 2021-04-4500

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois mars 2021 au montant de 17 354.70\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mars 2020 au montant de 17 354.70\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO

26- RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

27 - PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

28 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-04-4501

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la séance soit levée. Il est 19 h 59.

Alexandre Girard, maire

Marcelle Pedneault d.g, sec.-très.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 3 Mai 2021.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.